
Schweizerische Konferenz
der Schlichtungsstellen
nach Gleichstellungsgesetz SKS

Conférence Suisse des
offices de conciliation au
sens de la loi sur l'égalité
COC

Conferenza Svizzera degli
uffici di conciliazione se-
condo la legge sulla parità
dei sessi LPar

Procès-verbal

5e Journée nationale des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité du
20 novembre 2008 à Fribourg

Participants et participantes: voir liste

Matin: 09.15 - 12.30 heures

Accueil et café au Grand Conseil

Assemblée générale de la SKS-COC

Salutations et allocution de bienvenue de Mme Yvonne Gendre, Présidente de la COC.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est modifié comme suit: les points 2 (élection du comité) et 5 (désignation du lieu de la prochaine journée nationale) seront traités ensemble. L'ordre du jour est approuvé sans autre modification.

Point 1: Procès-verbal de la 4e Journée nationale des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité du 16 novembre 2006 à Bâle-Ville

Le procès-verbal de la Journée nationale 2006 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice, Mme Sabine Brun.

Points 2 et 5: Election du comité, désignation du lieu de la prochaine conférence

La présidente, Mme Yvonne Gendre, présente les membres du comité actuel et excuse Mme Caroline Barthe, Vice-présidente, absente à l'étranger. La présidente remercie chaleureusement Mme Anna Mäder, membre et démissionnaire, et annonce qu'elle est elle-même aussi démissionnaire.

Mme Yvonne Gendre a le plaisir d'informer l'assemblée du fait que le canton de Thurgovie a accepté d'organiser la 6^{ème} journée nationale des offices de conciliation (2010) et de reprendre la présidence de la COC. Les participants et participantes approuvent la proposition d'organiser la prochaine conférence en 2010 à Frauenfeld.



Election du nouveau comité:

Il est procédé aux élections et réélections par acclamation.

Est élu comme président:

M. Reinhold Nussmüller, avocat, Amriswil.

Est réélue comme vice-présidente:

Mme Caroline Barthe, Dr en droit et avocate, Bâle.

Est réélu comme trésorier:

M. Jules Greber, docteur en droit et juge, Lucerne.

Est réélue comme organe de contrôle:

Mme Justine Heller Küpfer, psychologue FSP, Schaffhouse.

Point 3: Adoption du rapport bisannuel (activités et finances) et décharge

Le rapport d'activités bisannuel est adopté.

Pour des raisons de délais imprévus, la réviseuse n'a pas été en mesure de valider les comptes pour l'assemblée de ce jour. L'approbation de ceux-ci est donc reportée à la journée COC 2010 qui se déroulera à Frauenfeld.

L'assemblée donne décharge au comité.

Point 4: Budget et fixation de la cotisation des membres

L'état de la fortune au 31 décembre 2007 est exposé, avec documents à l'appui. A cet égard, il faut relever que les traductions, de même que le site internet, ont coûté plus cher que ce qui avait été prévu.

L'assemblée prend connaissance des budgets pour 2008, 2009 et 2010. La cotisation des membres est maintenue à 700 francs. Le budget est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à M. Jules Greber.

Point 6: Projet commun : note site web www.sks-coc.ch

Il était prévu de projeter le chatraum sur écran ce jour. Cela étant, le site internet, qui ne répond plus aux exigences de sécurité ni de technicité actuelles, a été attaqué par un virus, de sorte qu'il n'est, en l'état, pas utilisable.

Mme Anna Mäder présente brièvement le projet de chatraum et invite les membres à l'utiliser.

3'000 francs ont été prévus au budget pour refaire le site internet. A cet égard, la même entreprise a été mandatée, avec consigne d'être particulièrement attentive aux problèmes de sécurité.



Mme Franziska Bolliger (Fribourg) demande pourquoi il a été décidé de créer un chat-raum plutôt qu'un forum. Mme Anna Mäder explique que ce point sera précisément abordé cet après-midi, dans le cadre de la conférence «Présentation des statistiques et du site www.sks-coc.ch, avec forum de discussion».

Il est aussi demandé pourquoi le mandat de refaire le site internet a été confié à la même entreprise, alors qu'il y a visiblement eu des problèmes. Mme Anna Mäder explique que la COC ne dispose que d'un budget restreint pour ce poste. Si le mandat est confié à une autre entreprise qui reprendra les travaux «ab initio», cela va coûter plus cher. Cette question sera toutefois examinée attentivement par le comité.

Mme Yvonne Gendre remercie Mme Anna Mäder pour ses explications et confirme que le comité tiendra compte des propositions émises ce jour.

Exposé de Mme Susy Stauber, Dr en droit, avocate et médiatrice sur le thème: «Application de la nouvelle procédure civile sur les offices de conciliation LEg»

Le texte de l'exposé est distribué aux participant-e-s et sera mis en ligne sur le site de la sks-coc.

Allocution de M. Erwin Jutzet, Conseiller d'Etat, Directeur, en remplacement de M. Pascal Corminboeuf, Président du Conseil d'Etat du canton de Fribourg

Apéritif à la salle du Grand Conseil

Repas de midi au restaurant de l'Hôtel de ville



Après-midi: 14.00 - 16.00 heures

Exposé de Mme Karine Lempen, Dr en droit et juriste au Bureau fédéral de l'égalité: «Actualités du Bureau fédéral de l'égalité: programme d'impulsion en matière de harcèlement sexuel, ainsi que passage en revue de quelques jugements récents dans de domaine»

Le powerpoint de la conférence est distribué aux participant-e-s et sera mis en ligne sur le site de la sks-coc.

A l'issue de son exposé, Mme Karine Lempen distribue un sondage élaboré par le Bureau fédéral de l'égalité sur les besoins en formation continue, en invitant les participant-e-s à le remplir et à le lui remettre à l'issue de la journée.

Information par Mme Anna Mäder, membre du comité COC: Présentation des statistiques et du site www.sks-coc.ch, avec forum de discussion

En ce qui concerne la question posée par Mme Franziska Bolliger, (Fribourg) au sujet de l'espace de discussion sur le site internet, Mme Mäder précise qu'il s'agit en fait bien d'un forum (réservé aux membres) et non d'un chatraum. Le cadre du forum a été préféré à celui du chatraum, pour des questions de traçabilité.

Mme Mäder passe ensuite en revue les statistiques, en relevant que les chiffres du canton de Genève sont manquants et n'ont dès lors pas pu être pris en compte. A l'inverse, les chiffres relatifs au canton de Schwyz ont été transmis dans l'intervalle mais ne figurent pas encore dans la liste. Celle-ci sera complétée en conséquence.

Mme Yvonne Gendre remercie Mme Anna Mäder pour ces informations.

«Enjeux, défis et tendances dans la prise en charge des cas LEg»

Dialogue entre M. Jean-Pierre Fioux, Juge laïc de l'Office de conciliation de Genève, et Mme Susy Stauber, Présidente de l'Office de conciliation du canton de Zurich, suivi d'une discussion sur les défis des procédures LEg dans les différents cantons.

Animation: Mme Yvonne Gendre, Présidente de la COC.

A la demande de Mme Yvonne Gendre, Monsieur Jean-Pierre Fioux présente brièvement le déroulement de la procédure de conciliation dans le canton de Genève.

Mme Susy Stauber en fait de même s'agissant de la procédure dans le canton de Zurich.

Une discussion s'ensuit sur l'établissement des faits, les témoins et les expertises. Mme Susy Stauber précise qu'à Zurich, le futur CPC permettra d'inviter des témoins ou de faire réaliser une expertise (seules nouveautés effectives).

Le thème de la réussite des procédures de conciliation cantonales respectives est abordé. A Zurich, où la procédure de conciliation n'est pas obligatoire, le taux de réussite avoisine les 70 %. A l'inverse, à Genève, où cette procédure est obligatoire, le taux de réussite n'atteint que 25 %.



Au vu des taux précités, une discussion a lieu sur l'opportunité de disposer d'une procédure de conciliation obligatoire, ou, au contraire, facultative.

Est enfin abordée la question de la fonction de conseil juridique que remplissent certains offices de conciliation en lien avec l'obligation de neutralité que doit revêtir toute procédure de conciliation. Dans le canton de Genève, cette modalité n'existe pas. Les conseils en la matière sont dispensés soit par le Bureau de l'égalité, soit par les syndicats.

M. Fioux précise que la procédure de consultation est gratuite. Les personnes qui s'y présentent peuvent être représentées par un avocat, lequel est généralement rémunéré par leur syndicat ou leur protection juridique.

A Zurich, Mme Stauber explique l'Office de conciliation fonctionne également en tant que conseil juridique. Un formulaire explicatif est à disposition sur le site de l'Office, ce qui constitue une bonne manière de rendre plus accessible la procédure de conciliation.

Mme Gendre remercie Mme Stauber et M. Fioux pour leur contribution.

Fin de la journée

Mme Gendre remercie les organisateurs de la présente journée, à savoir le comité de la COC et son secrétariat, le Bureau de l'égalité et de la famille du canton de Fribourg, ainsi que les autorités de ce canton. Elle remercie également les conférenciers et conférencières de ce jour pour leurs précieuses contributions et les membres des Offices présents, pour leur écoute attentive, leurs questions et propositions constructives. En conclusion, Mme Gendre souhaite que cette journée suscite des réflexions dans les différents cantons, ainsi qu'un enrichissement mutuel.

Fribourg, le 20 novembre 2008

Nathalie Liaudat, Bureau de l'égalité et de la famille du canton de Fribourg.

